

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pont tournant du Légué : expérimentation d'une fermeture à la circulation automobile, du 31 juillet au 2 octobre 2026

Dans le cadre d'une réflexion engagée et partagée sur l'évolution des mobilités autour du port du Légué, la Région Bretagne, le Syndicat Mixte de Gestion du Légué (SMGL), les communes de Saint-Brieuc et de Plérin ainsi que Saint-Brieuc Armor Agglomération, expérimentent la fermeture du pont mobile à la circulation des véhicules motorisés, du 31 juillet au 2 octobre 2026.

Pendant toute la durée de l'expérimentation, le pont reste accessible aux piétons et aux cyclistes. Les automobilistes sont invités à emprunter l'itinéraire de déviation, par le pont de Pierre.

Le flux sur le pont tournant ne cesse d'augmenter

Le port du Légué bénéficie de deux ouvrages de liaison entre la rive droite et la rive gauche : le pont tournant et le pont de Pierre.

Le pont tournant a été mis en service en avril 1893. Il a ensuite bénéficié de plusieurs rénovations dont la plus importante en 1993, à l'occasion de son centenaire. Toutefois, la structure de celle-ci pâtit du trafic important et du poids des véhicules de plus en plus lourd. C'est pourquoi des portiques ont été installés de part et d'autre en 2022 afin d'interdire la circulation des véhicules de plus de 3,5T et 1M90.

En effet, chaque jour :

- 1 351 véhicules traversent ce pont dans le sens Plérin → Saint-Brieuc e
- 1 601 véhicules dans le sens Saint-Brieuc → Plérin.

Le trafic est limité à 10km/h mais globalement, 96 % des automobilistes sont au-dessus.

Ce pont est également très emprunté par les piétons et les cyclistes :

- en semaine, 660 piétons et 130 cyclistes franchissent chaque jour le pont mobile ;
- le week-end, 710 piétons et 80 cyclistes.

Il est aussi à noter que ce pont fait partie de l'itinéraire piéton du GR34, de l'itinéraire cyclable de la Vélomaritime et fait le lien entre les itinéraires S6B et S10B du Schéma Directeur Cyclable de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Une expérimentation qui fait suite à une expertise technique

Au regard de l'augmentation des flux, afin de les quantifier et d'éclairer les choix d'aménagements futurs du port du Légué, la Région Bretagne et le SMGL ont confié, en 2025, au CEREMA une étude approfondie sur le fonctionnement du pont tournant, les conditions de circulation et les enjeux de sécurité sur ce secteur stratégique. Elle a notamment porté sur les flux de circulation, les comportements des usagers et la sécurité des déplacements pour les piétons et les cyclistes et la conformité des aménagements existants au regard de ces flux.

Ces analyses montrent qu'il existe de réels conflits entre usagers. La déambulation des piétons est particulièrement difficile et peu sécurisée face aux trafics voiture et cycliste. L'ensemble met en lumière **un besoin de réorganisation spatiale et de mesures de sécurisation pour garantir une cohabitation apaisée.**

Il apparaît également qu'un maintien de la circulation motorisée devrait entraîner de nouveaux travaux d'entretien et de mise au normes de la structure qui date du XIXème siècle et n'a pas été prévue pour supporter des charges et trafics tels que nous les connaissons aujourd'hui.

C'est dans ce contexte que cette expérimentation est réalisée. Elle va permettre d'évaluer en conditions réelles :

- Les reports de circulation vers les autres axes, en particulier le pont de Pierre.
- La capacité de ces infrastructures à absorber ces nouveaux flux.
- Le fonctionnement du réseau routier pendant la période estivale et aux heures de pointe.
- La capacité des résidents des quartiers périphériques à se déplacer sur d'autres axes routiers.

Tester avant de décider

Afin de disposer de données objectives avant toute décision définitive, les collectivités ont choisi de conduire une phase d'expérimentation. Cela permettra d'observer les effets réels de la fermeture sur les déplacements, d'évaluer son impact sur les conditions de

circulation et de mesurer les bénéfices attendus en matière de sécurité et de partage de l'espace public.

Les résultats de cette expérimentation viendront alimenter la réflexion des collectivités et serviront de base à la décision prise concernant l'avenir du pont mobile.

Les modalités de circulation

Du 31 juillet au 2 octobre 2026 :

- Le pont mobile est fermé à la circulation des véhicules motorisés.
- L'accès est maintenu pour les piétons et les cyclistes.
- Une déviation est mise en place par le pont de Pierre et est accompagnée d'une signalisation adaptée.

La Région Bretagne, le Syndicat Mixte de Gestion du Légué, les villes de Saint-Brieuc et de Plérin ainsi que Saint-Brieuc Armor Agglomération assureront un suivi tout au long de l'expérimentation afin d'analyser les conditions de circulation et, si nécessaire, d'adapter le dispositif.

La Région Bretagne, le Syndicat Mixte de Gestion du Légué, les villes de Saint-Brieuc et de Plérin, Saint-Brieuc Armor Agglomération, conscients des désagréments occasionnés, comptent sur la compréhension des habitants, des usagers et des professionnels durant cette période d'expérimentation.

Contact

Direction de la communication Saint-Brieuc Armor Agglomération
02 96 77 30 41 - communication@sbaa.fr

